



DÉLIBÉRATION n° 08/2016 du 27 janvier 2016
Approuvant les choix de la commission d'appels d'offres relatif au lot n° 3 du marché de fournitures et travaux lancé dans le cadre du développement du tourisme nautique à Huahine intitulé « construction d'un fare pote'e », et abrogeant la délibération n° 57/2014 du 09 mai 2014.

En sa séance du 27 janvier 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 1/CONV/CM/2016 du 19 janvier 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres ainsi que le jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au Maire par le conseil municipal ;
- Vu** la délibération n° 57/2014 du 09 mai 2014 approuvant le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour le LOT N° 3 du marché de fournitures et travaux lancé dans le cadre du développement du tourisme nautique à Huahine, intitulé « construction d'un fare pote'e » ;
- Vu** la lettre de désistement adressée par la société BOYER en date du 25 août 2014 ;

Considérant que la commune a lancé une consultation suite au désistement de l'attributaire du marché ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la commission d'appel d'offres en date du vendredi 15 janvier 2016 ;

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

Article 1^{er} : Le choix du soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres relative au LOT N° 3 du marché de fournitures et travaux lancé dans le cadre du développement du tourisme nautique à Huahine, intitulé « **Construction d'un fare pote'e** », est approuvé et se compose comme suit :

Nom du candidat	Entreprise RAIMANA ET FILS
Montant total HT(FCFP)	3 194 760
Total T.V.A. (13%) (FCFP)	415 319
Montant total du lot TTC (FCFP)	3 610 079

- Article 2 :** Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant subséquent.
- Article 3 :** Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 2313 du budget principal.
- Article 4 :** La délibération n° 57/2014 du 09 mai 2014 susvisée est abrogée.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 6 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (25) membres sont présents au moment du vote :



CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, HOPARA Nano, LISAN Marcelin, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida ;

Quatre (04) membres ont donné pouvoir :

MOU SIN Gaéton	a donné pouvoir à	PAU épouse ROURA Nicole
TEMAIANA épouse TEREMATE Tania		LISAN Marcelin
TEPA Gérard		TUIHANI Georges
TEMAURI Jean-Marie		TINITUA épouse BUARD Mathilde

Le Maire,

 Marcelin LISAN


Indications sur le résultat du vote :		Contrôle a posteriori
Présents :	25	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 28 JAN. 2016 et publication ou notification du 28 JAN. 2016 Le Maire,  Marcelin LISAN 
Votants :	29 dont 4 pouvoirs	
Abstentions :	0	
Exprimés :	29	
Votes pour :	29	
Votes contre :	0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		